

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2024

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	7
Evolution des marchés financiers	9
Bilan.....	12
Compte d'exploitation	14
Annexe aux comptes annuels 2024.....	17
I Bases et organisation	17
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	20
III Mode de réalisation du but	20
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	20
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	21
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements.....	24
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	30
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	30
X Evénements survenus après la clôture du bilan	30
Rapport de l'organe de révision	31
Mentions obligatoires	34

Rapport annuel de la gérance

L'année 2024 a continué d'être fortement marquée par les incertitudes géopolitiques. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont pesé sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et impacté les marchés des matières premières. De nouvelles tensions commerciales entre les grands blocs économiques ont accentué la tendance à la régionalisation de la production et accru la complexité des relations commerciales internationales.

La montée du protectionnisme aux Etats-Unis après l'élection présidentielle, les aspirations hégémoniques de la Chine au pouvoir en Asie ainsi que la persistance de la guerre en Ukraine ont eu une influence majeure sur les événements internationaux.

Malgré ces conditions cadres difficiles, les marchés financiers ont généré des revenus positifs, ce qui se reflète dans l'amélioration de la situation financière de la fondation.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation a étudié une multitude de thèmes durant l'exercice sous revue. Outre les affaires ordinaires, un remaniement de la stratégie de placement jusque-là fortement axée sur la sécurité était également à l'ordre du jour. L'augmentation de la part d'actions vise un meilleur rendement pour un risque légèrement plus élevé. La situation financière, l'évolution sur les marchés des placements, ainsi que l'évolution stratégique future de la fondation ont également figuré à l'ordre du jour.

Investissement responsable

La fortune de la fondation collective est gérée par Swiss Life Asset Managers. Swiss Life Asset Managers adhère aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN Principles for Responsible Investment). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus avec contrôle des risques.

Sont notamment exclues les entreprises figurant sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) en lien avec du matériel de guerre interdit et des armes controversées, sous munitions à dispersion et armes nucléaires (hors traité de non-prolifération). Swiss Life Asset Managers va encore plus loin: les contreparties principales et émetteurs liés à des armes biologiques et chimiques, des armes antipersonnel, des munitions à dispersion ou à la fabrication d'ogives nucléaires selon les données de MSCI ESG Research sont aussi exclus.

Sont également exclues des catégories de placement Obligations, Infrastructures et Actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction et du commerce du charbon thermique. De même, les investissements qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont écartés.

En matière de placements immobiliers, la politique de développement durable est alignée sur l'indice de référence ESG du GRESB.

Une action responsable et à long terme fait donc partie des principes de base dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance de Swiss Life Asset Managers. Les intérêts financiers à long terme des personnes assurées sont au cœur de toutes les décisions de placement. Compte tenu de l'évolution future du marché et des nouvelles opportunités d'investissement, la priorité donnée aux énergies renouvelables ainsi qu'à la mobilité et à la logistique décarbonées est encore renforcée.

Evolutions juridiques

Le 22 septembre 2024, le peuple a rejeté la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21). Elle visait à renforcer le financement du 2^e pilier, à maintenir le niveau global des prestations et à améliorer la couverture des personnes à faible revenu et celles travaillant à temps partiel.

La pression sur la sphère politique demeure, car compte tenu de l'évolution démographique, le système éprouvé des trois piliers doit faire face à des défis de taille. Malgré le rejet de la réforme de la LPP, le monde politique va, au cours des prochaines années, se concentrer davantage sur le 1^{er} pilier (AVS). Les problèmes structurels de l'AVS sont incontestables. Le Conseil fédéral doit soumettre au Parlement un nouveau projet de réforme de l'AVS d'ici fin 2026. La tendance est claire: pour des raisons structurelles, l'AVS va faire face à une lacune de financement de plusieurs milliards de francs.

Le 1^{er} janvier 2024, la réforme AVS 21, adoptée de justesse par le peuple lors de la votation du 25 septembre 2022, est entrée en vigueur. Les éléments centraux de cette révision de loi sont l'harmonisation de l'âge ordinaire de la retraite (désormais appelé âge de référence) à 65 ans pour les femmes et les hommes, ainsi que l'introduction de nouvelles possibilités en lien avec un versement flexible des prestations de vieillesse. L'harmonisation de l'âge de la retraite s'applique également au 2^e pilier. Par ailleurs, les institutions de prévoyance sont désormais tenues de permettre le versement anticipé ou ajourné des prestations de vieillesse. En outre, il convient aussi désormais de proposer une possibilité de retraite partielle, ce qui était facultatif jusqu'à présent.

Contexte économique

En 2024, l'économie suisse s'est montrée remarquablement résistante. Après une phase d'inflation stabilisée, la BNS a pu assouplir prudemment sa politique de taux d'intérêt, ce qui a donné des impulsions positives au marché immobilier et à l'activité d'investissement. Le franc fort est resté un défi pour le secteur de l'exportation, mais de nombreuses entreprises suisses ont continué à s'imposer sur le marché mondial grâce à leur force d'innovation et à leur spécialisation dans des produits de qualité.

En Europe, la reprise économique a été inégale. Alors que certains pays ont connu une croissance modérée, d'autres ont dû faire face à des difficultés structurelles et aux conséquences de la crise énergétique. La Banque centrale européenne a adapté sa politique monétaire en conséquence, mais les évolutions économiques divergentes au sein de la zone euro ont continué de placer l'union monétaire devant d'importants défis.

Globalement, l'année 2024 a été marquée par des rythmes d'évolution différents. Malgré les bouleversements politiques, les Etats-Unis affichent une solide performance économique. En Asie, la Chine est restée un puissant moteur de croissance, malgré les difficultés persistantes du secteur immobilier et le passage à un modèle économique plus durable.

Situation financière et marche des affaires

Par rapport à l'année précédente, la situation financière de la fondation a poursuivi son amélioration. Le degré de couverture – soit le rapport entre la fortune de prévoyance (l'actif) et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (le passif) – a augmenté pour atteindre 102,4% (contre 97,9% l'année précédente). La capacité de risque structurelle de la fondation est estimée comme élevée par l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La stabilité financière ainsi que le respect durable des engagements de prévoyance sont pleinement garantis.

Malgré un environnement difficile, la fondation a de nouveau enregistré une croissance réjouissante l'année dernière. La fortune de prévoyance gérée s'élève désormais à plus de six milliards de francs.



Jeannette Frey
Présidente du conseil de fondation



Claudio Grisenti
Pour la gérante (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

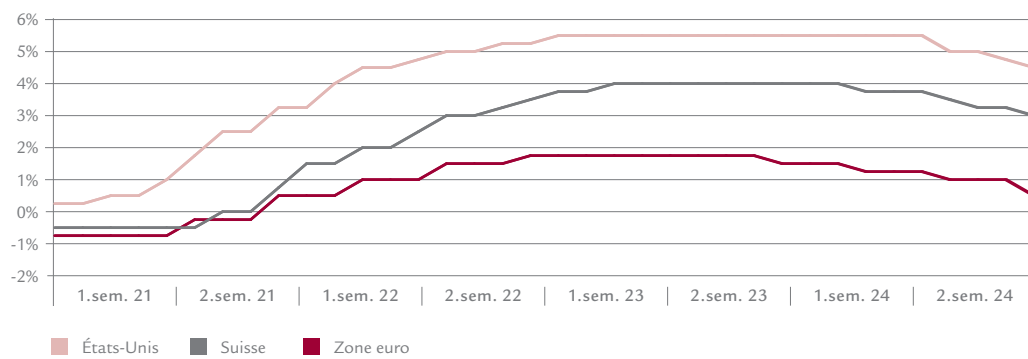
Contexte économique

L'année 2024 a été marquée par des défis et bouleversements majeurs, tant pour l'économie que pour la société. Les prix élevés de l'énergie et les tensions géopolitiques, dues notamment à la menace du protectionnisme américain, aux aspirations hégémoniques de la Chine et à l'offensive russe en Ukraine, ont dominé les événements. L'attaque terroriste du Hamas contre Israël a déclenché une guerre et fait naître dans son sillage une forte dynamique, à l'origine notamment de la chute du régime dictatorial en Syrie. Au niveau politique, l'année a enregistré un record électoral: en 2024, plus de la moitié de la population mondiale a été invitée à voter dans près de 75 pays.

Les gouvernements français et allemand ont connu une année difficile. Après une défaite électorale face au Rassemblement national d'extrême droite, le président français Emmanuel Macron a perdu sa majorité à l'Assemblée nationale. Sa tentative de former un gouvernement sous Michel Barnier a échoué. En Allemagne, la situation s'est détériorée en novembre, lorsque le parti libéral-démocrate FDP a quitté la coalition. M. Scholz s'est vu contraint de convoquer de nouvelles élections pour février 2025. Dans de nombreux pays, les partis modérés et du centre ont perdu les élections, tandis que les partis de gauche, et davantage encore ceux de droite populistes voire d'extrême droite, ont séduit les électeurs et électrices. Mais c'est l'élection présidentielle américaine et la victoire de Donald Trump qui a fait couler le plus d'encre. De nombreux experts avaient prédit un scrutin à l'issue serrée, associé à de vives incertitudes. Ce ne fut pas le cas.

Malgré les tensions géopolitiques, le moteur de l'économie mondiale n'a pas calé. En Europe, les salaires réels ont augmenté pour la première fois depuis 2021, et les ventes au détail ont également accéléré à partir du milieu de l'année, portées par la consommation des ménages. La hausse des salaires a entraîné une augmentation du taux d'épargne – déjà élevé – durant les trois premiers trimestres de 2024.

Il est évident que le boom post-covid appartient définitivement au passé. En décembre 2023, l'inflation annuelle dans la zone euro est passée de 2,9% en glissement annuel à 1,7% en septembre 2024, avant de remonter légèrement en fin d'année. Les banques centrales ont ajusté leur orientation en conséquence. Après des années marquées par l'inflation et une politique monétaire rigide, les baisses de taux ont été sur le devant de la scène. Ainsi, les banques centrales de la plupart des pays industrialisés et de nombreux pays émergents ont adopté une politique de taux plus souple. La Banque du Japon, dernière grande banque centrale à relever ses taux directeurs, a fait figure d'exception. Outre les crises géopolitiques, la baisse des taux d'intérêt a également contribué à faire grimper le prix de l'or en 2024: le métal précieux a atteint un nouveau sommet en octobre, à 2790 dollars US l'once.

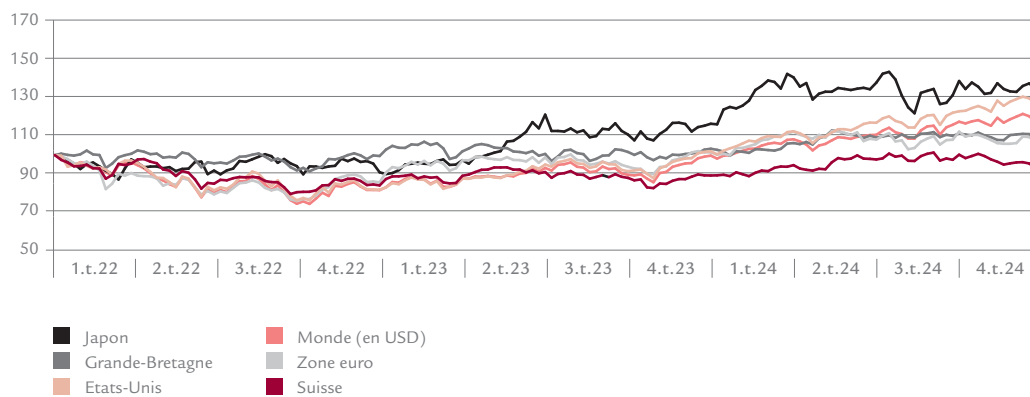
Indices des directeurs d'achat de l'industrie

Source: Macrobond

Evolution des marchés financiers

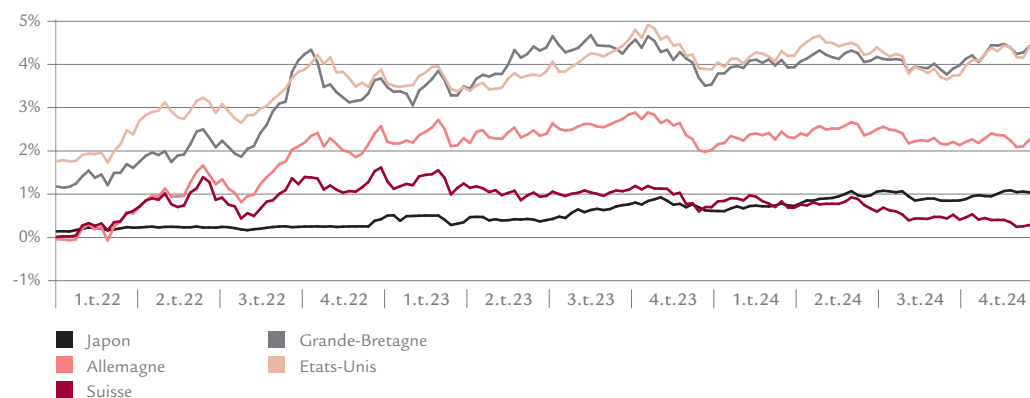
Actions

Les bourses mondiales ont réalisé de nets gains en 2024. Les bourses américaines ont particulièrement bien performé: le Nasdaq 100, axé sur la technologie, a enregistré les meilleurs résultats avec une hausse de cours de 25,8%, suivi du S&P 500, de composition plus large, avec 23,3% et du Dow Jones Industrial Index avec près de 13%. Le SPI et le SMI ont affiché respectivement 6,2% et 4,2%. Après un bon premier semestre et une hausse du SMI de près de 8%, les actions suisses ont déçu les espoirs d'une année solide. Nestlé, poids lourd de l'indice, a particulièrement pesé avec une baisse de 23,2%.



Taux d'intérêt

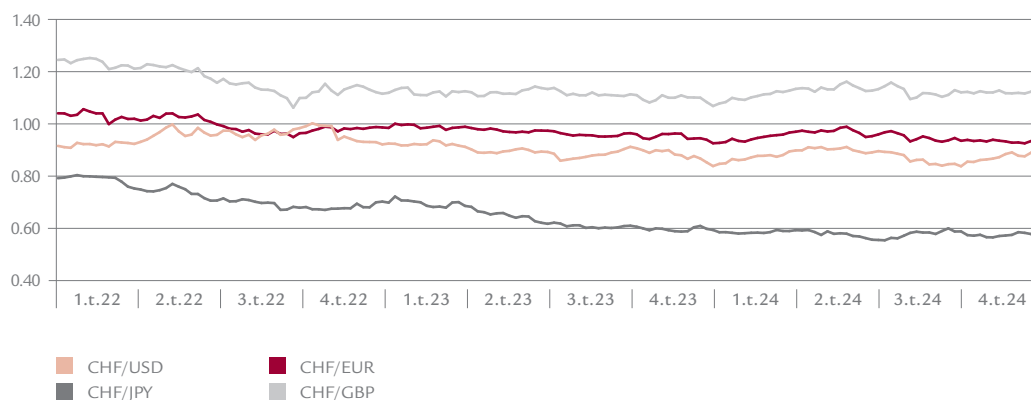
En 2024, la croissance et l'inflation aux Etats-Unis ont évolué à un niveau plus élevé que prévu. L'économie mondiale a fait face à de nombreux défis et les placements risqués ont bien performé. Depuis le début de l'année, les écarts de crédit sur les obligations d'entreprise aux Etats-Unis et en Europe se sont resserrés en raison d'afflux importants. La BCE et la Fed ayant globalement abaissé leurs taux directeurs moins que prévu initialement par le marché, les taux à long terme dans ces zones monétaires n'ont pas reculé comme prévu. Bien au contraire, le manque de discipline budgétaire a entraîné des rendements plus élevés à partir de septembre. La Suisse fait ici figure d'exception: l'orientation expansionniste de la politique monétaire de la Banque nationale suisse a entraîné une baisse des taux d'intérêt sur les obligations de la Confédération et sur le marché hypothécaire.



Rendements des emprunts d'Etat à 10 ans

Devises

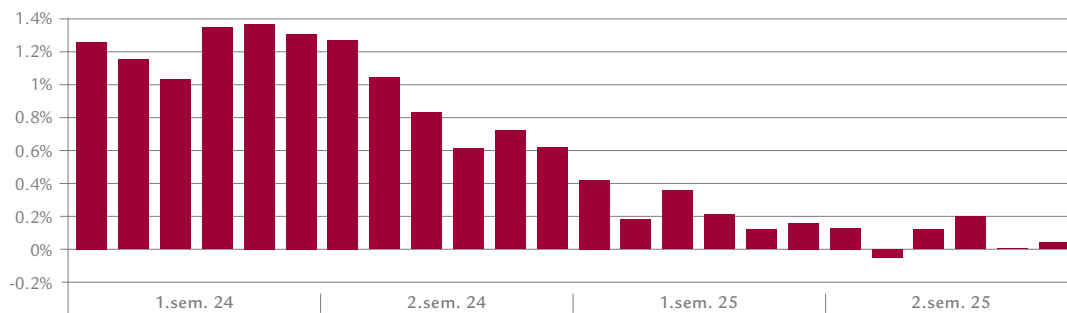
Le franc a subi des pertes de cours par rapport aux deux principales monnaies de référence que sont l'euro et le dollar. En 2024, le franc a perdu plus de 7% face au dollar et 0,9% face à l'euro. De nombreuses importations et exportations suisses sont facturées dans ces deux monnaies. La faible évolution du franc au premier semestre est imputable à l'abaissement du taux directeur par la BNS au printemps 2024. En 2024, le franc s'est déprécié face à la livre britannique (5,8%) et au rand sud-africain (5%). Le peso argentin et le real brésilien se sont fortement dépréciés. Par rapport au franc, ils ont perdu respectivement 15,6% et 16,1%.



Perspectives

Les accents que le président américain élu Donald Trump mettra au cours des prochains mois auront un impact sur la conjoncture mondiale. Pour Trump, les droits de douane seront un outil clé dans l'élaboration de sa politique. Parmi ses annonces drastiques concernant les pays émergents figurent 60% de droits de douane sur les produits chinois et 25% sur les biens mexicains. On ne peut toutefois pas s'attendre à ce que des droits de douane soient appliqués de cette ampleur. Ils devraient plutôt servir d'instrument de négociation. Même si des droits de douane aussi élevés sont peu probables, les restrictions commerciales pèseront sur l'activité économique. L'effet des barrières commerciales de Donald Trump varie selon les pays émergents. En Chine, suite à l'élection de Trump, ce sont désormais les barrières douanières et non plus la crise immobilière qui menacent la croissance. Globalement, les perspectives s'améliorent en ce qui concerne la crise immobilière: on devrait être plus proche de la fin que du début, mais la pression à la baisse persiste. Dans notre scénario de référence, la BCE passe d'une politique monétaire encore restrictive à une politique expansionniste. Elle suit ainsi la BNS. Dans ce scénario, les obligations IG restent une classe d'actifs attrayante. Nous tablons sur une normalisation de la courbe des taux. Le pessimisme dans la zone euro est exagéré malgré les problèmes structurels et la grande incertitude commerciale.

Taux directeur des principales banques centrales (prévisions Swiss Life AM incluses)



Source: Macrobond

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
Liquidités		178 100 369	186 552 203
Créances sur le marché monétaire		62 154 311	67 009 410
Créances envers les assureurs précédents		6 384 377	3 721 552
Autres créances		2 324 132	2 237 566
Créances envers les sociétés de l'employeur		96 348 284	101 922 969
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		345 311 472	361 443 699
Titres	VI.3	6 168 761 717	5 528 996 088
TOTAL TITRES		6 168 761 717	5 528 996 088
Comptes de régularisation – actif		14 937 268	15 074 385
TOTAL PLACEMENTS		6 529 010 458	5 905 514 173
TOTAL ACTIFS		6 529 010 458	5 905 514 173

Bilan au 31 décembre

En CHF			
	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
PASSIFS			
Prestations non encore versées		121 641 558	103 045 868
Engagements envers Swiss Life SA		13 441 990	13 640 456
Autres engagements		30 721 442	28 337 594
TOTAL ENGAGEMENTS		165 804 990	145 023 918
Compte de régularisation – passif	VII.1	92 556 728	85 866 886
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		92 556 728	85 866 886
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	73 436 151	68 610 586
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		73 436 151	68 610 586
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	5 325 138 249	5 099 503 882
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	585 212 194	499 458 352
Provision pour pertes sur les retraites		118 611 527	112 306 600
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		6 028 961 969	5 711 268 833
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.9	19 831 575	18 673 559
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		19 831 575	18 673 559
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	148 419 045	–
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		148 419 045	–
Capital de la fondation		–	–
Report de l'exercice précédent		–123 929 610	–247 951 260
Excédent des produits / Excédent des charges		123 929 610	124 021 650
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		–	–123 929 610
TOTAL PASSIFS		6 529 010 458	5 905 514 173

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		242 016 821	231 880 703
Cotisations Employeur		306 881 506	292 138 313
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-112 841	-97 396
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-9 559 528	-12 817 286
TOTAL COTISATIONS		539 225 958	511 104 334
Versements uniques et rachats		64 034 377	58 213 993
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	17 194 014	18 118 874
Subsides Fonds de garantie		3 328 155	2 677 255
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		623 782 504	590 114 456
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		695 956 265	896 514 858
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		1 287 080	-
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		8 720 670	10 511 709
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	5 240 978	3 604 681
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		6 081 995	5 162 727
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		717 286 988	915 793 974
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 341 069 492	1 505 908 430
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-29 485 001	-24 902 903
Rentes de conjoint		-706 122	-501 497
Rentes pour enfants de personne retraitée		-501 775	-535 699
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-11 857 049	-10 676 615
Rentes d'orphelin		-505 786	-307 085
Prestations en capital à la retraite		-150 867 491	-122 834 434
Prestations en capital en cas de décès		-2 854 130	-3 756 711
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-13 745 761	-21 562 624
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-210 523 115	-185 077 569
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-609 145 398	-570 375 508
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-182 059 364	-94 435 586
Versements anticipés EPL/divorce		-30 520 519	-25 969 817
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	VI.9	-882 689	-667 695
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-2 808 959	-2 498 898
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-825 416 930	-693 947 504
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-1 035 940 045	-879 025 073

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	1 074 383 164	896 771 717
Limitation de la dissolution du capital de prévoyance	V.2	-926 851	-1 717 188
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-1 241 306 203	-1 407 216 450
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-58 711 329	-21 657 704
Dissolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		9 505 978	23 933 707
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-95 259 820	-75 617 720
Dissolution de provisions techniques	V.4	-	49 908 718
Constitution de provisions techniques	V.4	-6 304 927	-
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	5 399 472	2 817 966
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-6 557 621	-4 843 883
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	12 368 487	15 416 185
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-17 194 014	-18 218 874
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-324 603 662	-540 423 526
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		893 652	505 776
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		11 866 218	10 704 070
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		15 799 041	22 190 460
Versement pour le rachat des rentes de risque de Swiss Life SA		454 003	1 214 639
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		9 852 797	8 556 637
Exonération des cotisations de la prime de risque		558 723	562 114
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		403 593	365 986
Part aux bénéfices d'assurance		14 123 535	14 350 164
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		53 951 562	58 449 846
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de rachat		-786 074	-750 464
Prime de risque		-71 296 245	-71 812 658
Prime pour frais de gestion	VII.3	-21 356 064	-20 692 308
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-8 720 670	-10 511 709
Versement du capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		-4 036 672	-2 064 753
Versement Rachat des rentes de risque à Swiss Life SA		-454 003	-1 214 639
Cotisations au Fonds de garantie		-2 926 739	-2 724 444
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-3 361 264	-2 825 673
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-112 937 731	-112 596 648
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-78 460 384	32 313 029
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		473 577	1 270 758
Bénéfice marché monétaire		1 388 595	271 800
Résultat des devises en EUR	-	4 980 844	-5 413 525
Bénéfice devises GBP		-604 104	-88 826
Résultat des devises en USD		-3 630 775	-
Résultat des devises en JPY		309 894	-
Résultat des devises en CAD		55 737	-
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		1 726 950	1 630 311
Produits des intérêts sur prestations		177 539	194 501
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	391 354 142	137 275 387
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		396 232 399	135 140 405

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-38 999	-44 606
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-88 189	-230 300
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	V.9	-	-
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	-39	-0
Charges d'intérêts sur prestations		-2 412 436	-1 864 702
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-2 539 663	-2 139 608
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-32 228 436	-31 191 438
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		361 464 300	101 809 359
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		1 519 899	1 467 199
Autres produits		1 088 567	1 086 144
TOTAL AUTRES PRODUITS		2 608 466	2 553 343
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-13 099 867	-12 509 644
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-86 248	-77 193
Autorités de surveillance		-77 612	-67 243
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-13 263 727	-12 654 080
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-10 655 261	-10 100 737
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT DISSOLUTION / CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		272 348 655	124 021 650
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-148 419 045	-
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-148 419 045	-
- EXCÉDENT DES CHARGES / +EXCÉDENT DES PRODUITS		123 929 610	124 021 650

Annexe aux comptes *annuels* 2024

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier (fondation) est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro ZH001442. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

I.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été instaurée par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Règlements	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement de prévoyance	01.01.2024
Règlement de prévoyance Prévoyance complémentaire	01.01.2024
Dispositions «Retraite flexible (RA)»	01.01.2024
Règlement d'organisation	01.01.2024
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	31.12.2022
Règlement de placement	01.06.2024
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	31.12.2021
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.01.2024
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	02.10.2019

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision.

L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Jeannette Frey, Zurich, présidente

Gerhard Bieler, Viège

Marlene Dubacher, Steinhausen

Représentants des employeurs

Markus Engel, Frauenfeld, vice-président

Silke Kluyken Pfammatter, Zurich

Jörg Schüpbach, Berne

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027

Droit de signature

La présidente, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Claudio Grisenti

Siège de la Fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

Partie contractante: PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Responsable du mandat: Felix Steiger

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2024, 12 531 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 11 341 l'année précédente), 798 contrats ayant été dissous et 1988 conclus au cours de l'exercice de référence 2024.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2024	31.12.2023
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	63 440	56 964
Augmentation	21 408	31 380
Diminution	-19 170	-24 904
ETAT AU 31.12.	65 678	63 440
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	1 272	1 036
Augmentation	315	236
Diminution	-26	-
ETAT AU 31.12.	1 561	1 272
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	90	75
Augmentation	53	15
Diminution	-13	-
ETAT AU 31.12.	130	90
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	1 523	1 267
Augmentation	1 052	983
Diminution	-817	-727
ETAT AU 31.12.	1 758	1 523

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation se fait sur la base d'une convention d'affiliation écrite. Le contenu de la prévoyance découle des règlements et des plans de prévoyance spécifiques aux affiliations.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les passifs sont évalués à la date de clôture du bilan. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés chaque année selon des principes reconnus et des données techniques accessibles à tous.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2024	2023
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	5 099 503 882	4 567 401 445
Bonifications de vieillesse	469 075 069	440 725 418
Rachats	64 034 377	58 213 993
Prestations d'entrée PLP	695 956 265	896 514 858
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	3 407 942	1 767 280
Constitution Entrée de contrat	2 528 802	1 447 378
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	58 711 329	21 657 704
Remboursement EPL / divorce	6 081 995	5 162 727
TOTAL AUGMENTATIONS	1 299 795 779	1 425 489 357
Versements anticipés EPL/divorce	30 520 519	25 969 817
Prestations en capital à la retraite	150 867 491	122 834 434
Prestations en capital en cas de décès	6 890 801	5 821 464
Prestations dissoutes non encore versées	926 851	1 717 188
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	93 972 740	75 617 720
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	182 059 364	94 435 586
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	609 145 398	570 375 508
TOTAL DIMINUTIONS	1 074 383 164	896 771 717
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	5 324 916 496	5 096 119 086
Complément à la prestation minimale	221 753	3 384 796
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	5 325 138 249	5 099 503 882

Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux de 1,25% (année précédente: 0,50%) durant l'exercice sous revue.

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2024	2023
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	2 918 256 635	2 773 790 611

V.4 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2024	2023
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	499 458 352	447 774 339
Augmentation due à la reprise de contrats	1 287 080	-
Augmentation en raison de mises en retraite	93 972 740	75 617 720
Augmentation Réévaluation	-	-
TOTAL AUGMENTATIONS	95 259 820	75 617 720
Diminution Réévaluation	9 505 978	23 933 707
TOTAL DIMINUTIONS	9 505 978	23 933 707
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	585 212 194	499 458 352

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites au niveau de la fondation

En CHF

	2024	2023
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	112 306 600	162 215 318
Augmentation	6 304 927	-
TOTAL AUGMENTATIONS	6 304 927	-
Diminution	-	49 908 718
TOTAL DIMINUTIONS	-	49 908 718
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.	118 611 527	112 306 600

La rente de vieillesse est calculée à l'aide de l'avoir de vieillesse disponible et des taux de conversion réglementaires en vigueur. En 2025, les taux de conversion réglementaires s'élèvent à 5,20% (hommes à l'âge de 65 ans) et 5,36% (femmes à l'âge de 65 ans). Le taux de conversion actuariel (tenant compte de l'actuel taux d'intérêt technique de 2,0% et des tables de génération des bases tarifaires LPP 2020) correspond, pour 2025, à 4,87% pour les hommes à l'âge de 65 ans et 4,95% pour les femmes à l'âge de 65 ans. Pour les assurés âgés de 58 ans et plus, le montant visé pour la provision correspond à celui qui est nécessaire au financement d'un relèvement de la rente de vieillesse calculée de façon actuarielle au niveau de la rente de vieillesse réglementaire (en maintenant les prestations minimales selon la LPP) et ce, pondéré de la probabilité que les prestations de vieillesse soient perçues sous forme de rentes.

V.6 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2024	2023
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	155 012 617	125 037 095
Augmentation	46 015 722	38 871 751
Diminution	24 226 583	8 896 229
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.	176 801 756	155 012 617

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 31 décembre 2024, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont adéquats;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque pour la stabilité financière à long terme de la fondation est faible à moyen;
toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'évaluation des engagements en termes de rentes non réassurés (bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants après l'âge terme), les bases actuarielles LPP 2020 (tables de génération) s'appliquent avec un taux d'intérêt technique de 2,0% (exercice précédent: 2,0%). Les engagements en termes de rentes repris d'autres institutions de prévoyance sont évalués avec un taux d'intérêt technique de 0,50%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF		
	31.12.2024	31.12.2023
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	6 529 010 458	5 905 514 173
– Prestations non encore versées	-121 641 558	-103 045 868
– Autres engagements	-30 721 442	-28 337 594
– Engagements envers Swiss Life SA	-13 441 990	-13 640 456
– Compte de régularisation passif	-92 556 728	-85 866 886
– Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-73 436 151	-68 610 586
– Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-19 831 575	-18 673 559
– Actifs provenant du de contrat d'assurance	176 801 756	155 012 617
	-174 827 687	-163 162 332
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	6 354 182 770	5 742 351 841
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5 325 138 249	5 099 503 882
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	585 212 194	499 458 352
– Provision pour pertes sur les retraites	118 611 527	112 306 600
– Passifs provenant du contrat d'assurance	176 801 756	155 012 617
	6 205 763 725	5 866 281 450
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	6 205 763 725	5 866 281 450
– Réserve de fluctuation de valeurs disponible	–	232 905 230
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	148 419 045	-232 905 230
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	148 419 045	–
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	102,39%	97,89%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2024	2023
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	18 673 559	16 651 796
Versements en cas de reprise de contrats	5 240 978	3 604 681
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	1 316 643	1 239 202
Intérêts des fonds libres	-133	-4 154
TOTAL AUGMENTATIONS	6 557 488	4 839 728
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	-	-
Diss. Actions Swiss Life en cas de dissolution de contrats	96 337	101 215
Utilisation pour dissolution de contrats	882 689	667 695
Utilisation pour augmentation de prestation	899 663	184 379
Utilisation pour constitution d'avoirs de vieillesse	3 407 942	1 767 280
Utilisation pour paiement de cotisations	112 841	97 396
TOTAL DIMINUTIONS	5 399 472	2 817 966
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	19 831 575	18 673 559

V.11 Parts d'excédent provenant de contrats d'assurance

Les parts d'excédent provenant de contrats d'assurance sont portées au crédit du résultat de la fondation.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements. Le placement de la fortune est effectué dans le respect des prescriptions légales en matière de placement.

Le placement de la fortune est effectué au niveau collectif pour toutes les œuvres de prévoyance affiliées. La gestion de fortune a été déléguée à Swiss Life Asset Management SA.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Le gestionnaire de fortune est contractuellement tenu de respecter les prescriptions légales et réglementaires en matière de placement. Les restrictions prévues aux art. 54, 54a, 54b et 55 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 15,0% du capital de prévoyance.

En CHF

2024

VALEURS COMPTABLES		
Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5 325 138 249	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	585 212 194	-
- Provision pour pertes sur les retraites	118 611 527	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		6 028 961 969
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	15,00%	904 344 295
- Réserve pour fluctuations de valeur au 31.12.2024	2,46%	148 419 045
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		755 925 250

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à partir du 1 ^{er} juin 2024)					en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2024	Actuellement	Delta	31.12.2023
CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2				
Actions Swiss Life des œuvres de prévoyance					5 644 373	0,09%		4 785 296
Liquidité et marché monétaire	0,0%	1,0%	10,0%		240 254 680	3,75%	2,75%	186 552 203
Créances sur le marché monétaire					-			67 009 410
Obligations suisses en CHF	0,0%	3,0%	8,0%		219 958 872	3,43%	0,43%	211 517 764
Obligations en devises étrangères								-
- États	0,0%	5,0%	15,0%		425 985 482	6,65%	1,65%	-
- Entreprises		8,5%			399 508 405	6,23%	-2,27%	-
- Entreprises, court terme	7,0%	4,5%	27,0%		368 828 971	5,75%	1,25%	-
- Entreprises des marchés émergents de qualité investissement		4,0%			220 792 460	3,45%	-0,55%	-
- Haut rendement	0,0%	2,0%	6,0%		126 201 515	1,97%	-0,03%	-
Obligations Etranger (couvertes en CHF)					-			1 436 043 105
Hypothèques Suisse	0,0%	1,0%	5,0%		39 485 190	0,62%	-0,38%	37 649 429
Actions								
- Suisse	0,0%	7,5%	11,5%		465 043 240	7,26%	-0,24%	311 803 888
- Etranger (couvert en CHF)	0,0%	8,0%	12,0%		488 198 400	7,62%	-0,38%	-
- Etranger	0,0%	7,0%	11,0%		313 105 052	4,89%	-2,11%	-
- Etranger Protect	0,0%	5,0%	9,0%		306 790 120	4,79%	-0,21%	-
- Etranger Petites Capitalisations	0,0%	3,0%	7,0%		304 425 553	4,75%	1,75%	-
- Marchés émergents	0,0%	3,0%	7,0%		193 887 723	3,03%	0,03%	-
Actions Etranger					-			1 367 313 400
Immobilier								
- Suisse (basé sur la VNI)		8,0%			521 228 701	8,13%		-
- Suisse (coté en bourse)	12,0%	8,0%	32,0%	30,0%	606 770 486	9,47%		-
- Etranger		8,0%			417 237 872	6,51%		-
Immobilier Suisse					-			990 060 994
Immobilier Etranger					-			417 202 643
Infrastructure	4,0%	7,0%	10,0%	10,0%	409 646 070	6,39%	-0,61%	345 633 668
Hedge funds		2,5%			155 113 641	2,42%	-1,49%	-
Prêts garantis de premier rang	2,0%	4,0%	11,0%	15,0%	180 909 590	2,82%	-1,49%	-
Placements alternatifs					-			406 985 871
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS					6 409 016 397	100,00%		5 782 557 671
Total		100,0%						
- dont actions	10,0%	33,5%	40,5%	50,0%	2 071 450 089	32,32%	1,32%	1 679 117 288
- dont monnaies étrangères	0,0%		21,0%	30,0%	887 841 897	13,85%	0,85%	672 366 528
- dont Immobilier	12,0%	24,0%	32,0%	30,0%	1 545 237 059	24,11%	0,11%	1 407 263 637
- dont infrastructure	4,0%	7,0%	10,0%	10,0%	409 646 070	6,39%	0,61%	345 633 668
- dont placements alternatifs	2,0%	6,5%	11,0%	15,0%	-	5,24%	-3,76%	406 985 871

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2024. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2024.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2024	Actuellement	31.12.2023
Actions Swiss Life des œuvres de prévoyance	270 732	16 913	932 661	1 220 306	0,34%	1 137 987
Obligations suisses en CHF	-	114 391	11 440 939	11 555 330	3,20%	14 202 630
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	662 891	8 430 749	9 093 640	2,52%	38 568 243
Hypothèques	-	-	1 835 762	1 835 762	0,51%	1 834 624
Actions Suisse	-	501 172	17 140 963	17 642 135	4,89%	21 790 124
Actions Etranger	-	116 395 976	95 357 618	211 753 594	58,65%	41 081 606
Immobilier Suisse	22 166 230	467 314	45 326 609	67 960 153	18,82%	-17 093 251
Placements en infrastructures	13 083 238	-8 484	11 341 474	24 416 228	6,76%	-5 716 703
Placements alternatifs	1 196 856	1 775 141	12 583 069	15 555 065	4,31%	12 212 598
TOTAL PRODUIT DES TITRES	36 717 056	119 925 314	204 389 844	361 032 213	100,00%	108 017 858

Performance nette: 5,85% (année précédente: 2,45%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2024
Total des placements aux valeurs du marché	6 409 016 397
dont:	
Placements transparents	6 409 016 397
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2024
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	1 906 507
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	30 321 929
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	32 228 436
En % des placements offrant la transparence des frais	0,50%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2024	2023
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	68 610 586	65 807 896
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	17 194 014	18 118 874
Intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	39	0
TOTAL AUGMENTATIONS	17 194 053	18 118 875
Utilisation pour paiement de cotisations	9 559 528	12 817 286
Utilisation pour dissolution de contrats	2 808 959	2 498 898
TOTAL DIMINUTIONS	12 368 487	15 316 185
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	73 436 151	68 610 586

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

Conformément à l'art. 71a LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer les droits de vote liés aux actions d'entreprises suisses cotées en bourse qu'elles détiennent directement. La fondation détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life SA est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

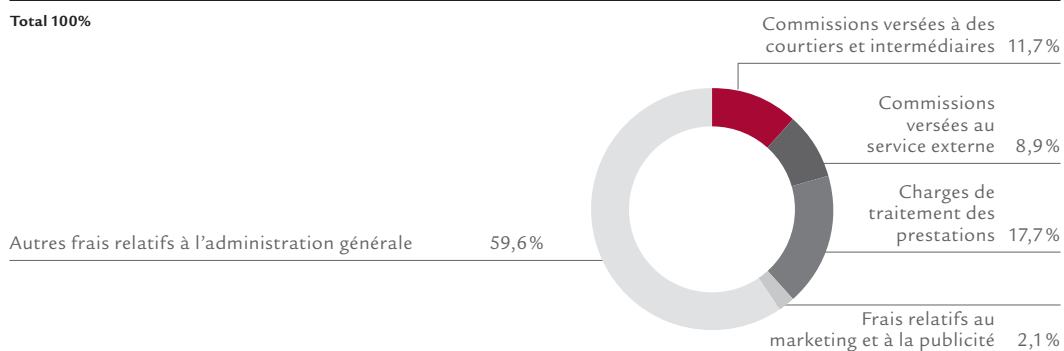
Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'experte en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:



Source: Compte d'exploitation 2024 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse : www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2023 et n'a émis aucune exigence à cet égard.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Liquidation partielle

Les conditions et la procédure applicables en cas de liquidation partielle de la fondation sont régies par les dispositions réglementaires («Dispositions concernant la liquidation partielle»). Les conditions applicables à une liquidation partielle de la fondation n'ont pas été remplies durant l'exercice de référence.

Les liquidations partielles achevées au niveau des œuvres de prévoyance durant l'exercice de référence ont été exécutées dans les règles.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 27 mai 2025

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Jeannette Frey
Présidente du conseil de fondation

Claudio Grisenti
Représentant de la gérante

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 12 à 30) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Felix Steiger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 27 mai 2025

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2025



*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*